



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE Et OFFICE DU TRAVAIL

Nous vous informons que durant les vacances de Pâques, nos bureaux seront ouverts selon les horaires suivants :

Semaine du 15 au 19 avril 2019

Lundi matin de 8h30 à 11h30 / FERME
Mardi matin de 8h30 à 11h30 / FERME
Mercredi matin de 8h30 à 11h30 / FERME
Jeudi matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 15h00
Vendredi FERIE

Semaine du 22 au 26 avril 2019

Lundi FERIE
Mardi matin de 8h30 à 11h30 / FERME
Mercredi matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15
Jeudi matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45
Vendredi matin de 8h30 à 11h30 / FERME

Collège du District de La Neuveville RAMASSAGE DU PAPIER

Le jeudi 2 mai 2019, de 9 à 11h

On voudra bien confectionner des paquets **solidement ficelés** et les déposer devant son domicile, comme les sacs à ordures.

Les élèves **ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou jardins**, même sur demande.

Les **cartons et emballages plastiques sont proscrits**. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux.

Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 9h ne pourra plus être ramassé.

*Merci de votre compréhension,
la direction du collège*

LES INFOS DU MUNICIPAL 18 avril 2019

GESTION DES TABLES ET DES BANCS DE LA ZONE PIÉTONNE

Après 32 ans d'excellente collaboration en tant que responsable de la gestion des tables et bancs de la Zone piétonne, M. Patrice Hirt a cessé ce mandat à fin décembre 2018. Le flambeau a été passé à M. Stéphane Weber, que vous pouvez contacter par téléphone au 079/ 260 70 72 pour toute demande de location.

Le Conseil municipal saisit cette occasion pour remercier bien sincèrement M. Patrice Hirt pour la qualité de son travail et sa grande disponibilité. Il tient à lui exprimer toute sa gratitude pour son infatigable engagement durant toutes ces années pour le bien public.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal a décidé d'engager :

- M. Enrico Bourquin comme employé de voirie. Il entrera en fonction le 1^{er} juin 2019.
- Mademoiselle Tamara Tora comme apprentie assistante socio-éducative à la crèche Bidibule. Elle commencera son activité en août 2019.

MOBILIER URBAIN (BACS A FLEURS) – SECTEUR INTERIEUR DE LA VIEILLE VILLE

Depuis plusieurs années, la Commune travaille à l'élaboration d'un plan directeur du mobilier urbain afin de définir un concept permettant d'avoir une certaine cohérence pour la mise en place de mobilier urbain sur le domaine public (bancs, bacs à fleurs, poubelles publiques, etc.). Il est cependant difficile de travailler sur l'ensemble du territoire, car la donne n'est clairement pas la même pour la vieille ville ou le bord du lac, par exemple.

La Commune a déjà acquis un banc installé en face du Mille Or et un grand bac à fleurs pour la place devant le Mille Or. Tout dernièrement, nous avons reçu le banc circulaire attendu depuis longtemps. Il a été installé autour du Tilleul sur la place de la Liberté. De nouvelles poubelles ont également été achetées pour la vieille ville.

Un concept pour les bacs à fleurs délimitant les terrasses des restaurants a été proposé aux quatre restaurateurs de la vieille ville. En fonction de la géométrie des lieux et des terrasses, dix bacs ont été commandés. Les armoiries de La Neuveville figureront sur chacun des pots. Ces éléments décoratifs seront mis en place avant le début de la saison 2019. La plantation, l'entretien et l'arrosage sont à la charge de la Commune. Nous nous réjouissons de voir prochainement ces nouvelles décorations en vieille ville.

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérant : Monsieur Frédéric Rollier, Chemin des Rives 74, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Monsieur Steve Sambiagio, Architecte HES, Rue du Pont-de-Vaux 30, 2525 Le Landeron.

Emplacement : parcelles nos 293 et 26, au lieu-dit: "Rue de la Gare 1", commune de La Neuveville.

Projet : transformation de la boulangerie tea-room au niveau du rez-de-chaussée, suppression de l'entrée principale en façade Est, création d'une nouvelle entrée principale en façade Sud avec aménagement d'une terrasse à l'extérieur sur la place publique, aménagement d'un loft dans les combles, réfection complète du toit avec aménagement d'une lucarne et pose de Velux, pose d'un conteneur de 800 litres, remplacement des fenêtres et rafraîchissement des façades.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « Vieille Ville ».

Dégagements : art. 80 LR, 12 LHand, 5.2.3 et 5.2.13 RPQ.

Recensement architectural : Objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 avril 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LA NEUVEVILLE

INVITATION à l'assemblée générale annuelle

Le jeudi 2 mai 2019 à 19h00

Salle du Conseil de Bourgeoisie,
ruelle de l'Hôtel de Ville 11, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2018.
3. Message du Président.
4. Message de Monsieur Le Conseiller municipal, Andrea Olivieri.
5. Rapports de la trésorière et des vérificateurs des comptes.
6. Budget 2019 et montant des cotisations 2019.
7. Vie du Musée et collections.
8. Excursion annuelle des membres de la Société du Musée.
9. Divers.

Partie culturelle, dès 20h00 :

Intervention de Mme Sylviane Messerli, directrice de Mémoires d'Ici "Quelques documents d'archives pour raconter l'histoire de l'Orphelinat de Champfahy".

20h30 verrée offerte
par la Municipalité de La Neuveville

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	19.04.2019		Vendredi Saint
Lundi	22.04.2019		Pâques
Jeudi-Vendredi	30.05.2019	31.05.2019	Ascension
Lundi	10.06.2019		Pentecôte
	22.07.2019	04.08.2019	Vacances estivales
	23.12.2019	05.01.2020	Vacances de Noël

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION A PÂQUES

En raison de des fêtes de Pâques, l'administration sera fermée le vendredi 19 avril et le lundi 22 avril 2019. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

L'administration communale

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (jusqu'au 31 mars 2019) 17:00 - 19:00 (définitivement dès 1 ^{er} avril 2019)	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

**FERMETURE DES DÉCHETTERIES
DIESSÉ / PRÊLES EN RAISON DE PÂQUES****ATTENTION :**

en raison des fêtes de Pâques,
les déchetteries seront fermées
le lundi 22.04.2019 !

**Déchetterie de Diesse
Nouvel horaire le mercredi**

Dès le 1^{er} avril, la déchetterie de Diesse sera ouverte le mercredi de 17h00 à 19h00 et ceci de manière définitive !

L'administration communale

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 19 MAI 2019

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. **N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre.

Président :

M. Dominique Sunier

Administration :

Mme Christine Bueche

Bureau de vote

Dimanche 19 mai 2019 de 10h00 à 12h00

Membres :

Mme Laura Desboeufs
Mme Carole Devaux

Membres suppléantes :

Mme Cheyenne Dubois
Mme Lea Engel

Bureau de dépouillement

Dimanche 19 mai 2019 dès 10h00

Membres :

Mme Aurélie Devaux
Mme Lyne Donzelot
Mme Marine Dubois
Mme Meryl Dubois
M. Johan Desboeufs
M. Samuel Dubois

Membres suppléant(e)s :

Mme Marie-Pierre Erb
Mme Anne Embleton
M. Pascal Favre-Bulle

L'administration communale

**CH. DES SAIGNEULES, PRÊLES
ANNONCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION**

Les beaux jours arrivent avec leurs lots de travaux ! C'est toutefois avec plaisir que nous pouvons vous annoncer que les travaux de réfection du chemin des Saigneules Est vont débuter au mois d'avril. Ces travaux comprennent le remplacement de la conduite d'eaux usées et la pose d'un nouveau revêtement.

Ces travaux dureront du 23 avril au 30 juin 2019. Durant les travaux, une signalisation sera mise en place. La commune informe d'ores et déjà que la route sera fermée complètement lors des travaux.

Nous remercions les citoyennes et citoyens de leur patience et comptons sur leur compréhension.

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérante : Mme Laurence Bourquin, Route de Prêles 20, Diesse

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, Prêles

Propriétaire foncier: M. Jean-Claude Bourquin, Rte de Prêles 20, Diesse

Projet : Mise en place d'un silo à maïs en remplacement du stockage extérieur de ballons et du silo existant, parcelle no 2158, Ch. de l'Arzillière 7, village de Diesse

Zone : Agricole

Dérogations : À l'art. 61 al. 2 RCC. À la LAT, selon rapport à venir de l'OACOT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 17 avril au 16 mai 2019. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 17 avril 2019

Secrétariat communal

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
COMMUNE BOURGEOISE
PRÊLES**

Mardi 7 mai 2019 à 19H30
Bâtiment administratif
bourgeois – Prêles

ORDRE DU JOUR :

- Camping Prêles**
 - 1.1 Comptes 2018 pour information
- AG Bourgeoisie**
 - 2.1 Procès-verbal de la dernière assemblée
 - 2.2 Comptes 2018
 - 2.3 Approbation d'un crédit pour l'extension du camping
 - 2.4 Informations du Conseil
 - 2.5 Divers et imprévus



Avis de construction

Requérant : Mme Gisèle Paroz, La Violette 22, Diesse

Auteurs du projet : DA Rénovation, Bienne et Ballif Sàrl, Cornaux

Propriétaire foncier : Mme Gisèle Paroz, La Violette 22, Diesse

Projet : Rafranchissement des façades, cadres de fenêtres, changement de la couleur des volets, remplacement des portes de garage par des portes vitrées, parcelle no 2147, La Violette 22, village de Diesse

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 avril au 12 mai 2019. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 avril 2019

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Marlène et Timothée Jeandupeux, Ch. des Fleurs 2, Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Gampelen

Propriétaires fonciers : Mme et M. Jeandupeux, Prêles

Projet : Création de 3 places de parking et d'un nouvel accès piétonnier, parcelle no 2745, Ch. des Fleurs 2, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 avril au 12 mai 2019. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 avril 2019

Secrétariat communal

PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DE LA POPULATION

Village de Prêles : Plan de quartier «Les Epinettes» et Projet de construction

Conformément à l'article 58 al. 3a de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse organise une séance d'information publique spéciale à propos du nouveau plan de quartier «Les Epinettes» et du projet de construction :

le mercredi 24 avril 2019, 19h30, petite salle, Halle de gymnastique de Prêles

Le projet du plan de quartier et le projet de construction peuvent être consultés à l'administration communale dès le 5 avril 2019. Lors de cette séance d'information et de participation, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions. Ces dernières seront protocolées.

Prêles, le 5 avril 2019

Le Conseil communal

Il a remis ça !!!
Notre Lapin a caché tous les œufs...
Lundi de Pâques
22 Avril 2019

Nouveau Comité
Nouveau lieu

Petites et Grandes
 venez nombreux
 sirop et café seront offerts

11h00 à la
Halle
Polyvalente de
Prêles



FÊTE DU PRINTEMPS LE DIMANCHE 5 MAI 2019 (Nouveau comité)

Cette année, le comité organise un **concours de la meilleure tresse de la région**. Des bons d'achat seront remis au 3 meilleurs et chaque participant recevra un diplôme. Si vous aimez mettre la main à la pâte, **inscrivez-vous** par mail (w.christine87@gmail.com) et le règlement vous sera envoyé.

Pour **les exposants**, il reste encore quelques places disponibles. Donc n'hésitez pas à vous inscrire par mail (w.christine87@gmail.com) si vous désirez mettre vos produits ou vos fabrications en avant.

Le Comité

Chasseral en Choeurs
Premier festival de chant choral



LAMBOING salle communale
Samedi 27 avril 2019 à 19h30
 Petite restauration, animations, karaoké
 Organisation : L'Arzillièrre
 Entrée 'Libre'

Votre don permet à Rufiji de voir à nouveau. Offrez la vue:
 p.ex. 10 francs - SMS
 avec VUE10 au 339.



cbm
 mission chrétienne pour les aveugles

Dons en ligne sur www.cbmswiss.ch
 CP 80-303030-1 • 8027 Zurich

OCCUPATION DES PLACES DE PARC DU BATTOIR – DIMANCHE 28 AVRIL 2019

Nous informons la population, que dans le cadre d'une exposition de voitures et de machines agricoles qui aura lieu le 28 avril prochain au Garage des Rocs, le Conseil communal a autorisé les organisateurs de la manifestation à utiliser les places de parc du complexe communal du Battoir.

L'administration communale

BIBLIOTHÈQUE LIBRE DANS L'ANCIENNE CABINE TÉLÉPHONIQUE DE PRÊLES



C'est l'histoire d'une cabine téléphonique dont Swisscom ne voulait plus et envisageait de supprimer (il est vrai qu'à l'heure des portables, qui peut encore utiliser une cabine téléphonique?!). Le Conseil communal a donc demandé l'autorisation à l'opérateur de pouvoir conserver l'installation et a décidé de lui offrir une 2^e vie. Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2018,

une petite bibliothèque libre et gratuite est-elle à votre disposition dans cette ancienne cabine. Vous y trouverez sur des étagères: des livres, des DVD et des CD.

Le principe est simple: au lieu de laisser vos bouquins prendre la poussière sur une étagère de votre bibliothèque à la maison, venez plutôt déposer ceux que vous avez aimés, détestés, ceux qui vous ont fait rêver, rire ou pleurer dans la petite bibliothèque publique si vous souhaitez vous en séparer. Ils se transformeront en livres nomades ou vagabonds, désormais partagés avec un ou une inconnu(e). Et de votre côté, vous pourrez prendre en toute liberté le livre, le disque ou le film de votre choix.

Cet échange de livres, c'est rendre et redonner une vie aux bouquins oubliés. C'est la culture à portée de tous...

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



2^{ème} trimestre 2019

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

4 mai, 18 mai, 1^{er} juin, 15 juin, 29 juin

L'administration communale



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site www.memodechets.ch ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay
ADMINISTRATION COMMUNALE

EASYVOTE POUR LES JEUNES CITOYENS ET LES MOINS JEUNES !

Dans le but de sensibiliser davantage de jeunes à voter, le site www.easyvote.ch vous procure des explications, des vidéos sur les différentes votations fédérales. Vous y trouverez également des explications sur les mécanismes du vote. Des informations pour les prochaines votations du 4 mars sont d'ores et déjà disponibles. Allez donc y jeter un œil !

Administration communale



NULLITÉ DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous vous rappelons que le vote par correspondance est nul si le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée. Le bulletin doit être placé dans la "petite enveloppe" qui elle-même doit ensuite être introduite, avec la carte de légitimation signée, dans l'enveloppe-réponse officielle (grande enveloppe à fenêtre).

Pour les personnes qui déposent uniquement la "petite enveloppe" réservée au bulletin, le vote par correspondance sera nul !



Le vote est également nul si la carte de légitimation n'est pas signée.

Administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

VOTE PAR CORRESPONDANCE : INSTRUCTIONS

Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au vote par correspondance. Veillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte !
Le vote aux urnes ne subit aucun changement.



- Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.

- Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.



- En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.



- Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans l'**enveloppe de vote** séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.



- Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.

- **Attention** : la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).



- Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.

- Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

3 et 4 mai 2019

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, **mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits**. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

SKI-CLUB NODS-CHASSERAL

RECHERCHE DE MEMBRES POUR LE COMITÉ

Le Ski-Club Nods-Chasseral, actif depuis 1964, est un groupement de personnes ayant en commun la passion du ski. Indépendant financièrement, il organise durant l'automne des entraînements physiques en salle, et dès l'arrivée de la neige, des entraînements à skis sur les pistes de la région. Il offre également aux enfants des environs la possibilité de se prendre au jeu dans un tracé piqueté avec son traditionnel concours des écoliers qui a lieu à la fin janvier au téléski de Nods.

Ce club est formé d'un comité composé de 5 personnes venant de tous milieux, mais ayant en commun l'envie de s'investir dans la vie sportive de la région pour offrir à nos enfants qui en ont envie la possibilité d'exercer une activité physique dans l'esprit de plaisir et de profiter des joies du ski.

Pour ce faire, nous recherchons des personnes motivées, de sexe féminin ou masculin, de tout âge, pouvant apporter un peu de leur temps (4 à 5 comités annuels environ) pour reprendre les activités de ce club le méritant largement.

Toute personne intéressée est priée de prendre contact avec le Président Fabian Perrot au
079 624 73 78



**VOTATIONS DU 19 MAI 2019
COMPOSITION DES BUREAUX**

Bureau de vote et de dépouillement :

Présidence : Botteron Christiane
Membres : Holzmann Sarah
Jeandupeux Bastien
Howald Boris
Jolive Véronique

Secrétaire : Bart Richard

CONSEIL COMMUNAL

**DÉPÔT DES DÉCHETS
VERTS ET BRANCHAGES**

Le printemps bat son plein et les tondeuses et sécateurs sont affûtés. Voici un rappel de ce qui peut être déposé et où :

Déchets verts

Une benne est installée sur le parking de la route de Chasseral, en face de l'Impasse des Lutins. Vous pouvez y déposer tous vos déchets compostables provenant de votre jardin (plantes, gazon, feuilles) ou de votre ménage (fruits, légumes, épluchures, fleurs fanées, coquilles d'œufs, marc de café et de thé, plantes sans pots, pain rassis, reste de cuisine).

Branchages

Les branchages seront déposés sur la place délimitée à proximité du foyer du 1^{er} août, vers le stand de tir. Aucun autre matériel ne devra y être déposé. Vous pouvez accéder librement à cette place en respectant toutefois les horaires de tir ! Ces derniers ont été publiés dans la FOD et peuvent être consultés sous www.nods.ch/tir.

En cas de non-respect des prescriptions le Conseil communal prendra les mesures qui s'imposent et pourra réduire les heures d'accès. Nous vous invitons donc à respecter scrupuleusement le dépôt de vos déchets verts et branchages et vous en remercions par avance.

Nous vous rappelons que toute personne qui dépose des déchets verts ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année.

Administration communale



**FOIRE DE NODS LE SAMEDI 11 MAI 2019
Avis préalable**



Marché aux puces des enfants de 9 h 30 à 13 h dans l'ancienne salle communale sur la Place du village. Les annonces et inscriptions sont à remettre à anneclaudesunier@gmail.com. Nombre de places limité.

Société de développement, Nods



Parler pour moins souffrir
Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.
Aide par mail: www.143.ch

La Main Tendue



Nouvelles de l'administration

Patrimoine rural du Jura bernois et du Seeland à l'honneur

Le patrimoine rural du canton de Berne est entièrement documenté après la parution des deux derniers tomes, l'un sur le Jura bernois, l'autre sur le Seeland et la région de Niederbipp. Cette publication clôt la série d'études sur les maisons rurales bernoises. Les deux volumes richement illustrés reflètent la diversité régionale.

Après les trois ouvrages consacrés à l'habitat rural de l'Oberland, du haut et du bas Mittelland bernois, le quatrième se concentre sur le nord du canton. Premier de la série en français, le tome sur le Jura Bernois présente le paysage contrasté des deux premières chaînes du Jura et l'habitat paysan entre La Neuveville et La Chauv-d'Abel ; celui intitulé «Seeland und Bipperamt» décrit la zone de collines au sud et à l'est du lac de Bienna, le Grand Marais, le tissu urbain Bienna-Nidau et le pied sud du Jura, jusqu'à la région de Niederbipp.

Le patrimoine rural du Jura bernois

L'ouvrage dédié au patrimoine rural du Jura bernois est l'œuvre d'Isabelle Roland. Il s'agit de la première étude systématique présentant une approche pluridisciplinaire à la fois géographique, historique, architecturale et ethnologique. Entre lac et montagnes, le Jura bernois offre des paysages variés où alternent vallées, gorges étroites, plateaux, zones d'alpage et rives lacustres. Le caractère rural du territoire est extrêmement bien préservé par endroits, ce qui a permis la conservation d'un important patrimoine dont certains éléments remontent à la première moitié du 16^e siècle. Il est constitué de maisons paysannes, de métairies d'alpage, de maisons vigneronnes, de bâtiments préindustriels, d'édifices communautaires et de nombreuses annexes, dont des greniers.

L'habitat paysan du Seeland

Dans son tome, Heinrich Christoph Affolter se concentre sur les régions du Seeland et de Niederbipp. Ses explications sur l'habitat et les typologies soulignent l'exploit qu'a représenté la correction des eaux du Jura pour l'agriculture et l'économie can-

tonales. Il montre en outre combien les constructions dans les communes voisines d'Anet (Ins) et autour de Wiedlisbach sont différentes de celles que l'on trouve dans le Mittelland. L'ouvrage accorde une place de choix à la région viticole de la rive nord du lac de Bienna et jette un jour nouveau sur les villages de Gléresse et de Douanne grâce à des enseignements parfois étonnants sur les bâtiments et leur histoire.

Abrogation du monopole des ramoneurs

Le gouvernement cantonal bernois entend assouplir le monopole des ramoneurs. Il renonce à des mesures d'accompagnement pour contenir les prix et pour assurer un service dans les régions périphériques, même si certains milieux les ont réclamées lors de la procédure de consultation. De manière générale, le projet a été bien accueilli par les milieux intéressés. La Direction de l'économie publique préparera maintenant une modification de la loi sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers à l'intention du Grand Conseil.

**Remise des diplômes de cadre en administration communale:**

Les sept cantons de Suisse occidentale profitent des compétences de 23 nouveaux cadres en administration communale et de 16 spécialistes du domaine de la population et du contrôle des habitants. Les lauréats de la formation intercantonale ont reçu leur diplôme lors d'une cérémonie au Château d'Yverdon-les-Bains vendredi le 22 mars.

La formation professionnelle du personnel administratif communal des cantons de Berne (partie francophone), de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et du Valais est en constante amélioration. Vingt-trois cadres des administrations communales, qui en ont tiré profit durant leur cursus de deux ans ponctué de 420 leçons, ont reçu leur diplôme en présence des représentants des autorités cantonales et communales.

De nos jours, on ne peut pas s'improviser cadre communal, a insisté la conseillère d'État vaudoise Béatrice Métraux lors de la cérémonie. La somme de qualifications et de connaissances requises exige une formation de qualité, assurée depuis quinze ans à l'échelon romand. Garants du bon fonctionnement des administrations locales, les cadres communaux sont les « maillons indispensables entre les magistrats et les citoyens ». Ils incarnent la proximité, contre la désaffection pour la chose publique.

Ce diplôme atteste des compétences du cadre communal. Cette profession passionnante et exigeante nécessite de maîtriser toutes les affaires communales : secrétariat, aménagement du territoire et constructions, relations publiques, contrôle des habitants, assurances, gestion du personnel, dossiers juridiques, finances publiques, péréquation, etc.

Un brevet fédéral

En quinze ans de cours, à raison de sept sessions biennales pour deux classes parallèles en moyenne, 196 personnes ont obtenu le diplôme de cadre en administration, a rappelé la présidente de la Formation romande des cadres communaux FR2C, Micheline Guerry-Berchier. FR2C est à l'écoute des attentes du personnel communal et de celui de l'administration publique en général, mais il prête une oreille attentive aussi aux demandes des employeurs et des communes.

La filière est la seule accréditée en Suisse romande pour la préparation des candidats au brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Les 72 premiers brevets fédéraux ont été décernés en 2018 et 25 Romands font partie des lauréats.

Fort de cette expérience, la commission FR2C vient de se constituer en association de droit privé afin d'ouvrir l'adhésion à d'autres associations qui ont pour but de développer et de renforcer la reconnaissance de la profession d'employé administratif communal.

La réforme de la justice traduite dans la Constitution

Le Conseil-exécutif met en consultation un projet de révision constitutionnelle et législative jusqu'au 21 juin 2019. Le but est d'inscrire la Direction de la magistrature et le Ministère public dans la Constitution du canton de Berne, d'optimiser l'organisa-

tion des autorités judiciaires et d'améliorer les possibilités de carrière au sein de la justice.

La Confédération a unifié en 2011 le droit de procédure civile, le droit de procédure pénale et le droit de procédure pénale applicable aux mineurs. Le canton de Berne en a profité pour optimiser l'organisation de ses autorités judiciaires et de ses autorités de poursuite pénale et la remanier partiellement en lançant le projet de deuxième réforme de la justice.

Le rapport d'évaluation publié en juin 2016 a montré que la plupart des objectifs principaux de la deuxième réforme de la justice ont été réalisés. Les autorités judiciaires fonctionnent bien et la réorganisation s'est révélée utile. En outre, le rôle des responsables a été globalement renforcé. Même si le bilan est positif dans son ensemble, le rapport met en évidence des possibilités d'optimisation. Le Conseil-exécutif a défini sur cette base les points qui devraient être nouvellement réglementés.

Modification constitutionnelle

Les différents acteurs du système judiciaire bernois devraient tous apparaître dans la Constitution et dans la loi. La Constitution cantonale devrait être adaptée de sorte à prendre en compte les adaptations appliquées au niveau de la loi depuis la dernière réorganisation de l'administration de la justice. Devraient y figurer :

le rôle de la Direction de la magistrature en tant qu'organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Ministère public et en tant qu'interlocutrice du Conseil-exécutif et du Grand Conseil,

le statut de la Direction de la magistrature devant le Grand Conseil, y compris ses compétences financières,

l'appartenance du Ministère public au pouvoir judiciaire bernois,

le principe de l'auto-administration du pouvoir judiciaire.

Optimisation de l'organisation

L'organisation des autorités judiciaires et certains processus devraient subir des adaptations ponctuelles et être optimisés. Il est donc prévu de modifier quelques points de la loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public. Des modifications seront apportées aussi à la loi portant introduction du code de procédure civile, du code de procédure pénale et de la loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs, à la loi sur le personnel et à la loi sur les avocats et les avocates.

Pour ce qui est des tribunaux pénaux cantonaux (Tribunal pénal économique et Tribunal des mineurs), ils devraient être intégrés, sur le plan organisationnel, au Tribunal régional de Berne-Mittelland, tout en maintenant leur indépendance. Enfin, les tribunaux régionaux des mesures de contrainte devraient être supprimés et la compétence du Tribunal cantonal des mesures de contrainte devrait être étendue à toutes les mesures de ce type à l'échelle cantonale.

Carrière favorisée

Le projet de loi préconise une amélioration des possibilités de carrière pour les juges de première instance et un assouplissement des règles d'entraide. Il est envisagé, afin d'alléger la charge de travail des procureurs, d'introduire la fonction de procureur-assistant avec un cahier des charges

limité, justifiant un traitement inférieur. Par ailleurs, une base juridique sur la rémunération de l'avocat de la première heure est introduite dans la loi sur les avocats, comme le prévoit la législation fédérale.

La procédure de consultation prend fin le 21 juin 2019. Les modifications législatives devraient faire l'objet de deux lectures au Grand Conseil, probablement lors des sessions d'été et d'hiver 2020. Le corps électoral aura le dernier mot sur la modification de la Constitution cantonale, puisque le projet est soumis au référendum obligatoire.

Micropolluants : défis et éléments de réponse

Des résidus divers (médicaments, détergents ménagers, produits phytosanitaires, etc.) finissent dans les eaux malgré les normes strictes imposées à l'épuration des eaux usées. La Journée de l'eau 2019 du canton de Berne est consacrée à l'impact de ces substances sur les êtres humains et sur l'environnement. Elle mettra en lumière des pistes pour diminuer la teneur des eaux en micropolluants.

Le jeudi 21 mars, quelque 300 acteurs de l'administration, de la politique, de l'économie et de la science ont participé à la Journée de l'eau 2019 du canton de Berne, qui était consacrée aux micropolluants. Le président du gouvernement Christoph Neuhaus a souligné en ouverture combien une eau propre est essentielle à l'être humain et à la nature avant d'expliquer ce que le canton de Berne fait dans ce domaine.

Sans danger pour l'être humain, mais néanmoins étrangères

Les micropolluants sont des résidus de produits d'usage quotidien, de médicaments et de produits phytosanitaires. Ils arrivent dans les cours d'eau avec les eaux usées ou par apport diffus. Selon les spécialistes, les substances et les teneurs mesurées actuellement sont sans danger pour l'être humain. Il suffit cependant de faibles concentrations de micropolluants pour nuire à certains organismes aquatiques. Les experts s'accordent donc à dire que ces éléments étrangers ne devraient se retrouver ni dans les nappes phréatiques ni dans l'eau potable.

Des pistes techniques

Des procédés techniques permettent d'éliminer en grande partie les micropolluants des eaux usées. La station d'épuration de Thoune est la première installation du canton à avoir mis en place l'un de ces procédés. Du charbon actif très fin est utilisé pour capturer plus de 80% des micropolluants présents dans les eaux usées. Il serait envisageable de traiter aussi l'eau potable avant sa distribution. Mais pour la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, le traitement de l'eau est une solution de deuxième choix car il ne diminue pas l'impact environnemental. Elle demande donc des mesures comme l'interdiction des produits phytosanitaires dans les zones de protection des captages d'eau.

Moins de produits phytosanitaires

Les représentants de l'agriculture ont montré comment l'utilisation des produits phytosanitaires avait suscité une prise de conscience grandissante ces dernières années. Des progrès ont été réalisés dans le désherbage mécanique et des mesures ciblées sont prises pour éviter les apports localisés.



Modification de la loi sur l'aide sociale Réhabiliter le système d'aide sociale et inciter à s'intégrer

La modification de la loi sur l'aide sociale, soumise aux Bernoises et aux Bernois le 19 mai, vise à accroître les possibilités d'insertion professionnelle. Par ce projet, le canton de Berne entend aider les bénéficiaires à reprendre pied dans le marché du travail. Le forfait pour l'entretien doit être réduit afin d'éviter les effets pervers. L'aide sociale doit redevenir une mesure d'urgence transitoire réservée aux personnes en difficulté ; elle n'est pas un substitut au salaire. Le corps électoral devra aussi se prononcer sur un projet populaire. Celui-ci demande que soient appliquées les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale et que les chômeurs de plus de 55 ans en fin de droit reçoivent des prestations complémentaires sur le modèle de l'AVS/AI.

Le Grand Conseil a arrêté plusieurs modifications dans le domaine de l'aide sociale matérielle en mars 2018. Le forfait pour l'entretien fondé sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) doit être diminué de 8% au plus. Les montants alloués aux bénéficiaires de l'aide sociale qui ne font pas suffisamment d'efforts pour s'insérer professionnellement et apprendre la langue devraient pouvoir être réduits plus fortement.

Le corps électoral bernois se prononcera le 19 mai 2019. Il doit donner son avis également sur un projet populaire qui demande que l'aide sociale matérielle soit calculée uniquement selon les normes de la CSIAS. Ce projet populaire propose par ailleurs que les chômeurs de plus de 55 ans en fin de droit soient soutenus selon les modes de calcul des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, beaucoup plus généreux. Si aucun des deux projets n'est accepté en votation, les réglementations en vigueur resteront valables.

Éviter les surcoûts et encourager l'intégration

La majorité du Grand Conseil bernois soutient les modifications apportées à la loi sur l'aide sociale. Elle tient en particulier à une application souple des normes de la CSIAS et à la réduction du soutien aux personnes qui ne font pas suffisamment d'efforts pour s'insérer professionnellement, qui refusent de le faire ou qui n'atteignent pas un niveau de langue A1 en français ou en allemand.

L'insertion professionnelle doit réussir

L'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale et des personnes arrivées en Suisse comme réfugiés ces dernières années doit réussir, sans quoi le système d'aide sociale risque d'être débordé à l'avenir. « Le but premier de l'aide sociale est de porter secours dans l'urgence aux personnes qui en ont besoin, afin qu'elles ne perdent pas pied. Elle est provisoire et ne constitue pas un revenu de base inconditionnel », a relevé le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé publique et de la prévoyance sociale.

Aujourd'hui déjà, le canton dépense chaque année quelque 30 millions de francs pour des mesures d'insertion professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion). Ces montants sont appelés à augmenter, car une partie des économies réalisées grâce aux adaptations à la loi sur l'aide sociale financeront des mesures d'insertion supplémentaires.

Les arguments des opposants

Les opposants critiquent le projet du Grand Conseil. Pour eux, les possibilités de sanction sont suffisantes dans la loi en vigueur. Une grande partie des personnes concernées ne pourront pas, à leurs yeux, compenser la baisse du forfait pour l'entretien par des suppléments.

Le projet populaire

Le projet populaire demande que l'aide sociale matérielle soit calculée conformément aux normes de la CSIAS, de façon systématique. Il réclame en outre une formation complémentaire ciblée qui favorise l'insertion dans le marché du travail. Le Conseil-exécutif constate que la formation et la formation complémentaires ainsi que d'autres mesures d'insertion professionnelle figurent déjà dans la loi sur l'aide sociale révisée. En outre, les chômeurs de plus de 55 ans qui ont cotisé à l'assurance-chômage pendant 20 ans au moins devaient percevoir l'aide sociale selon les modes de calcul prévus pour les prestations complémentaires, afin de leur permettre de vivre dignement, sans avoir à dépenser leur fortune peu avant l'âge de la retraite.

Selon le Conseil-exécutif, le système que propose le projet populaire en faveur des chômeurs de plus de 55 ans en fin de droit comporte des risques. Les employeurs pourraient être tentés de licencier plus rapidement les quinquagénaires, sachant qu'un filet social a été mis en place, financé par les communes et le canton. En outre, cette réglementation favoriserait les plus âgés au détriment des plus jeunes. Les indépendants, les artisans ou les agriculteurs n'auraient pas droit non plus à cet avantage, ce qui pourrait être perçu comme une injustice. Le financement devrait être assuré intégralement par le canton et les communes, sans aide de la Confédération, contrairement aux prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI.

Équilibre budgétaire compromis

Les calculs effectués sur mandat de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures du Grand Conseil estiment les surcoûts entre 17 et 28 millions de francs par an si le projet populaire devait être accepté. Si la modification de la loi passe en votation, 8 à 19 millions de francs pourraient être économisés chaque année, dont une partie serait réinjectée dans des programmes de réinsertion professionnelle. La différence entre les deux projets est donc comprise entre 25 et 47 millions de francs.

L'acceptation du projet populaire entraînerait non seulement une hausse des coûts nettement plus élevée que celle induite par la modification de la loi sur l'aide sociale, mais également des coûts supérieurs à aujourd'hui. Le comité « Pour une aide sociale efficace ! » considère pour sa part que les surcoûts sont supportables au vu de l'amélioration du système d'aide sociale. De l'avis du Conseil-exécutif, c'est méconnaître la situation financière actuelle du canton, dont le budget est toujours instable. Dans un tel contexte, l'aide sociale matérielle ne peut être augmentée. Sans compter que le budget des communes serait lui aussi grevé, communes et canton assumant l'aide sociale matérielle à parts égales.

Accepter le projet du Grand Conseil

Les votants pourront accepter aussi bien le projet du Grand Conseil que le projet populaire le 19 mai 2019. Le Grand Conseil leur recommande d'accepter son projet et de refuser le projet populaire. À la question subsidiaire, le Grand Conseil recommande de privilégier son projet et d'accepter la loi sur l'aide sociale révisée.

Des tarifs adéquats pour la médecine dentaire sociale

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et la section bernoise de la Société suisse des médecins-dentistes ont trouvé une solution pour la couverture des soins dentaires des bénéficiaires de l'aide sociale. Le tarif dentaire et le tarif pour les travaux de technique dentaire révisés y seront désormais aussi appliqués. Les parties ont élaboré en outre un catalogue contraignant de prestations pour la médecine dentaire sociale dans le canton de Berne et défini des règles pour les traitements d'urgence et le recours à un médecin-conseil.

Le Grand Conseil a transmis en juin 2018 une motion Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre demandant au Conseil-exécutif de maintenir la structure tarifaire en place pour les frais dentaires (tarif SUVA de 1994). Le texte admet, en guise d'alternative, une structure adaptée pour autant qu'elle ne génère pas de coûts supplémentaires par rapport aux années précédentes.

Les représentants et les représentantes des différents groupes d'intérêt ont élaboré ces dernières semaines une solution commune, fondée sur le tarif social révisé et négocié par la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) à l'échelon national. Ce tarif, adapté aux méthodes de traitement actuelles, compense une partie du renchérissement qu'ont subi les dentistes depuis l'entrée en vigueur du tarif en 1994. Il n'augmente pas pour autant leur salaire.

La solution retenue permet de contrôler les coûts par différentes mesures, comme le souhaite le Grand Conseil. Ainsi, un catalogue contraignant de prestations a été élaboré pour la médecine dentaire sociale et des règles ont été définies pour les traitements d'urgence et le recours à un médecin-conseil. La SSO formera les dentistes aux normes de la médecine dentaire sociale. Enfin, un système de rabais sera appliqué si les coûts augmentent considérablement par rapport à ceux de 2017 en dépit de ces mesures.

Tel 143
Die Dargebotene Hand
La Main Tendue
Telefonia Amica

**SOULAGEZ
VOS PROCHES**

Commandez la brochure « Mes dernières volontés » www.143.ch. Ce qu'il faut savoir et comment s'y prendre.

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Jeudi saint

19h30 célébration du dernier repas de la Pâque dans le chœur de la Blanche-Eglise. Musique et méditation, John Ebbutt, Stefan Wilczynski

Vendredi saint

10h, Culte liturgique à l'écoute du récit de la Passion Violoncelle et orgue. John Ebbutt, pasteur
Chant 33-13, 44-02, 33-15, 33-11, 33-22

Samedi saint

20h Veillée de Pâques pour attendre le Jour promis !
Musique, chants, lumières... John Ebbutt, Stefan Wilczynski

Dimanche 21 avril, Pâques

10h Culte, sainte Cène
Jean-Marc Leresche, diacre
Textes bibliques : Job 2, 11-13 ; Marc 16, 1-8 : silence !...
Cantiques : 33-35 ; 34-15 ; 34-06 ; 62-41 ; 36-25 ; 34-18
A tous de joyeuses fêtes de Pâques !

Dimanche 28 avril

10h, Culte régional à Diesse

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche - 079 655 73 09

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Donnerstag, 18. April

18.15 Uhr, Kirche Ligerz: Abendmahlsfeier am Gründonnerstag. Mit Miriam Vaucher (Musik), Matthias Grimm, Peter Henggi und Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

Freitag, 19. April

15.15 Uhr, Kirche Ligerz: Karfreitagsfeier. Lema VI – Simon, der Kreuzträger (nach Mk 15,20-22). Mit Fred Bauer (Portraits und Installation), Gabrielle Brunner (Komposition), Valeriya Kurylchuk (Violine), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (Worte).

Ostersonntag, 21. April

05.30 Uhr, Kirche Ligerz: Auferstehungsfeier. Mit Vera Spöcker und Marc van Wijkoop Lüthi. Anschliessend: Osterfrühstück im Pfarrsaal Ligerz. Mit Heide Nussbauer und Heidi Ruder.

10.15 Uhr, Kirche Twann: Osterfestgottesdienst mit Taufe und Abendmahl. Taufe von Cédric Joshua Grosjean, Gaicht. Text: Mt 28,1-8. Mit Miriam Vaucher (Orgel), Rebecca Aeschbach (Violine), Heidi Ruder (Kelchhalterin), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi. Anschliessend: Apéro mit Eiertütschen.

Pikettdienst

1. April bis 1. Mai: Pfrn. Sigrid Wübker
(Tel. 079 439 50 98).

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Jeudi 18 avril

19h30 Adoration et méditation du Jeudi Saint (jusqu'à 22h)

Vendredi 19 avril

10h Pas de partage de la Parole autour d'un café
17h Célébration de la Passion

Samedi 20 avril

20h30 Veillée pascale pour toute l'UP à Sainte-Marie

Dimanche 21 avril

10h Messe de Pâques à l'église paroissiale

Mardi 23 avril

Pas de célébration à Mon Repos

Vendredi 26 avril

Pas de partage de la Parole autour d'un café

Dimanche 28 avril

10h Messe à l'église paroissiale

Dimanche de la Miséricorde

Catéchèse

Vendredi 19 avril 2019 de 16h à 18h : enfants des Groupes 1 et 2 (thème : la résurrection)

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Vendredi saint et Pâques

Culte de vendredi saint, 19 avril, Nods, 10h; service de voiture.

Culte de Pâques, dimanche 21 avril, Diesse, 10h avec l'organiste Sven Müller et la clarinettiste Junko Otani.

Service de voiture.

Dimanche 28 avril

Culte à Diesse, 10h, culte pour l'ensemble de la région Lac-en-Ciel, service de voiture.

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse.

Contact

Président : M. Lucas Bau, 078 922 80 57

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 21 avril

10h, culte à Nods, cène

11h, brunch au Battoir de Nods

Vendredis 26 avril, 3 & 10 mai

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 28 avril

10h, culte régional à Diesse, transport de Nods à 9h40

Dimanche 5 mai

10h, culte à Nods, cène.

Vendredi 10 mai

14h, rencontre des aînés, salle de paroisse

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

20h groupe de jeunes

Dimanche

10h Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène

Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harnos

Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harnos

Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Services à Bienne - Samedi 20 avril

9h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte pasteur Reynolds Agathe

12h : Repas en commun avec l'église allemande

Mercredi 24 avril

19h30 : Réunion de prières

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles
Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Visites. Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38

ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 27 octobre 2019. Exposition temporaire "Un point de vue neuvevillois : Spitteler en Suisse romande." L'exposition évoque le parcours de Carl Spitteler, écrivain bâlois aux multiples facettes qui a dressé de nombreux ponts avec la Suisse romande, notamment par son séjour à La Neuveville comme instituteur, entre 1881 et 1885. Certains de ses textes, comme "Notre point de vue suisse" sont toujours d'une grande actualité, où il est question de cohésion nationale et de protection des minorités. Visites guidées publiques les 12 mai, 1^{er} septembre et 27 octobre, en français à 15h et en allemand à 16h.

Visites guidées sur demande : renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fête d'ouverture du musée: dimanche le 28 avril 2019

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

Vendredi 26 avril

Jeudi 23 mai à 19h

Tonton Pierrick - rock 60'

Cyprien Rochat - guitare

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h,

chemin de la Raisse 3 : mosaïque.jispace.ch

Avril - lundis 15, 22 et 29 congé

Mai - lundis 6, 13, 20 et 27

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44

Lundi au samedi de 8h - 20h

info@aul-be.ch